



# La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

**Le handicap au travail, parlons-en.**

Plus d'infos sur [www.oeth.org](http://www.oeth.org), espace **SALARIÉ**

En France,

# 2,4 millions de personnes ont reconnaissance administrative de leur handicap\*.

\* source Dares novembre 2015

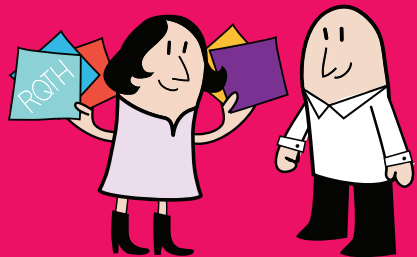
## Avoir une RQTH, c'est choisir de mettre toutes les chances de son côté !

Présenter un problème de santé ou une déficience ne suffit pas pour être reconnu officiellement comme travailleur handicapé. Seule une reconnaissance administrative du handicap permet d'accéder aux dispositifs mis en place dans le cadre de la loi handicap. La RQTH en est une. La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé est un statut temporaire (de 1 à 5 ans) qui permet à toute personne dans la capacité de travailler de faire reconnaître ses difficultés à exercer certains types d'activités professionnelles en raison de problèmes de santé.

## Faire une demande de RQTH, c'est simple !

1. Procurez-vous le CERFA disponible sur Internet ou rendez-vous à la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) de votre département.

2. Dans la rubrique "Projet de vie" : expliquez clairement l'impact de votre problème sur votre vie privée et professionnelle. Vous justifiez ici la raison de votre demande de RQTH, ce à quoi elle va vous servir !



3. Faites ensuite remplir par votre médecin généraliste ou spécialiste traitant le document relatif à l'aspect médical. Il est vivement conseillé d'avoir également un écrit de votre médecin du travail, car il saura, mieux que quiconque, faire le lien entre votre problème de santé et votre travail.

Renseignez-vous et faites-vous conseiller. Outre la RQTH, d'autres reconnaissances administratives peuvent être délivrées, par l'Assurance Maladie, le ministère de la Défense ou la MDPH.